



# FLASH INFOS

## Edito du Maire



Chers Thunois,

Après cette belle parenthèse sportive que furent les Jeux olympiques de Paris, qui ont apaisé les tensions et ont fait du bien au moral, il faut reprendre les activités. A la rentrée, les enfants ont découvert que pendant les travaux de la salle Stablinski, ils prendraient leurs repas dans la salle de motricité aménagée pour l'occasion par les services techniques.

Je vois de temps en temps des posts sur les réseaux, auxquels je ne suis pas insensible, au sujet des incivilités de certains conducteurs qui roulent vite dans les rues du village et ce malgré les moyens déjà mis en œuvre pour limiter la vitesse : Chicanes devant l'école avec zone 30, rappels des priorités aux intersections, feux tricolores, stops à certaines intersections.

Ces limitations et moyens d'y parvenir ne suffisent apparemment pas puisqu'il reste des irréductibles qui continuent à enfreindre la loi, malgré les contrôles fréquents de la gendarmerie.

C'est pourquoi, nous ouvrons aujourd'hui une boîte à idées qui, avec votre concours devrait nous aider dans notre réflexion et nous permettre de trouver, avec les services de l'état et du département, des solutions adaptées aux problématiques de notre village pour réduire la vitesse dans votre rue.

D'avance merci pour votre participation.

Votre maire dévoué, Jean-Noël Broquet

## **Rappel :**

- Atelier d'Éveil à la Maison des Associations les jeudis, 19/09, 24/10, 21/11, 19/12/2024 organisé par le RIPESE.

## **A vos agendas :**

- Marche du Patrimoine le 21 septembre 2024 organisée par l'Association Cœur de Village,
- ACM Toussaint 2024 du 21 au 25 octobre 2024 avec une permanence en Mairie le 02 octobre 2024 de 09 h à 11 h.

Septembre  
2024

**Suivez-nous ...**

**Site internet :** [www.thunsaintamand.fr](http://www.thunsaintamand.fr)



**Thun-Saint-Amand – Encore mieux demain !**



**Téléchargez l'application  
civox et choisir la ville de  
Thun-Saint-Amand**



**Horaires :**

**Ouverture de la mairie,  
du lundi au vendredi  
de 08 h 30 à 12 h 00  
et de 13 h 00 à 17 h 00.**

**Téléphone :** 03.27.21.66.99.

**Mail :** [accueil.mairie@thunsaintamand.fr](mailto:accueil.mairie@thunsaintamand.fr)





# JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE THUN-SAINT-AMAND

**"UN SIÈCLE LE LONG DE LA SCARPE"**

*Balade commentée et organisée par  
l'association "Cœur de Village" avec l'aide  
des "Joyeux Godillots"*

**RDV 09H  
SOUS LA  
HALLE**

**SAMEDI 21  
SEPTEMBRE**



**CONFLUENT**



**L'ÉCLUSE**



**ÉGLISE ST ÉLOI**

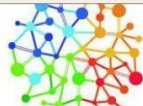
**PARCOURS : 7 KMS**

**TARIF : 3 € / (GRATUIT - 12 ANS)**  
RÈGLEMENT SUR PLACE EN ESPÈCES UNIQUEMENT



**EXPOSITION PHOTOS / PETITE RESTAURATION**

**EN PARTENARIAT  
AVEC**



**OFFICE DE  
TOURISME**  
LA PORTE DU HAINAUT



**Nord**  
le Département est là →

Pour plus d'information rendez-vous sur le site de la commune ou directement avec le QR-CODE ci-après

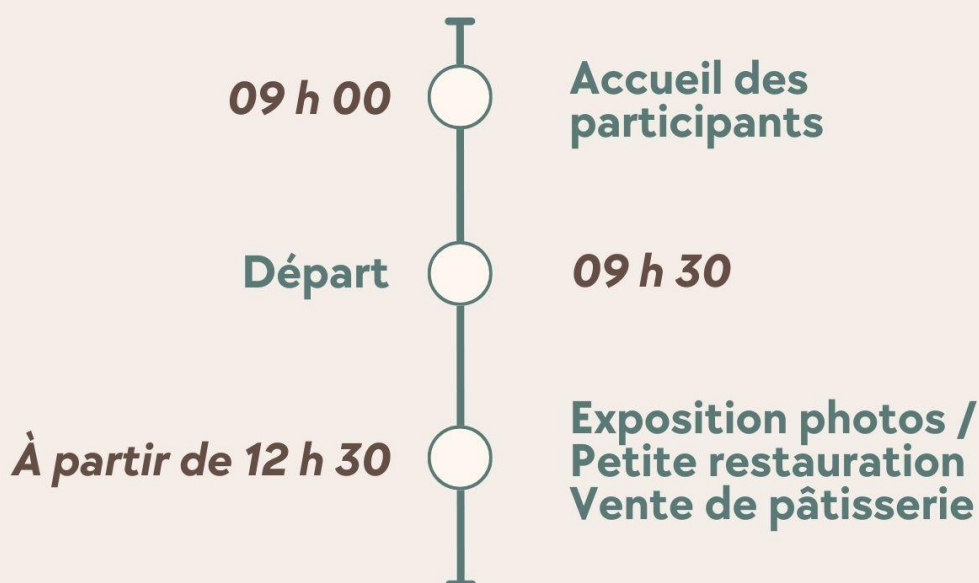




# PROGRAMME DU 21 SEPTEMBRE

À l'occasion des journées du Patrimoine, l'association "Cœur de Village" vous invite à une balade commentée et illustrée par des photos.

## "Un siècle le long de la Scarpe"



## TARIFS

Adultes

3.00

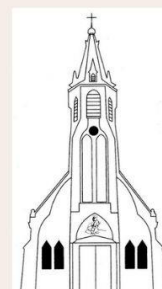
Enfants - 12ans

Gratuit

**RÈGLEMENT SUR**  
**PLACE ESPÈCES**  
**UNIQUEMENT**

*(1 petite bouteille d'eau offerte)*

*Les bénéfices réalisés serviront à la restauration des vitraux*



### EXPOSITION – PHOTOS

Une exposition de photos anciennes agrandies et accompagnées de commentaires écrits se tiendra également sous la halle de 10h à 14h.

Elle illustrera en quelque sorte la balade commentée pour les marcheurs.



**Commune de  
Thun-Saint-Amand**

**TOUSSAINT 2024**

# ACCUEIL DE LOISIRS

**21 AU 25 OCTOBRE 2024**

**4 – 12 ANS**

**Horaires 09 h - 17 h**

« **LES AVENTURES DE STAR WARS** »



**Sortie Caval'Kid (4-7 ans) et Laser Game (8-12 ans)**

**Inscription lors de la permanence du 02 octobre 2024  
de 09h à 11h en Mairie.**

*(Venir avec votre avis d'imposition, numéro de quotient et allocataire CAF, ainsi que carnet de santé)*

*Rappel horaires de garderie de 08h à 09h et de 17h à 18h*

Contact ACM / Garderie / Cantine : 06.49.18.67.65

Contact :



03 27 21 66 99



acm.thunsaintamand@outlook.fr



# PETIT RAPPEL MEDIATHEQUE



Vous avez à votre disposition une médiathèque avec accès et prêt totalement gratuits depuis 14 ans.

Un choix très varié et pour toute tranche d'âge : livres et documents pour les tout-petits, bandes dessinées enfants et adultes, mangas enfants et adultes, romans ados / policiers / ..., livres de cuisine / d'histoire / de géographie / de science / ..., CD et DVD enfants et adultes.

Le choix ne manque pas, d'autant plus que vous avez aussi accès **gratuitement** au réseau médiathèque de Brillon, Lecelles, Rosult, Rumegies et Sars et Rosières.

Vous pouvez emprunter dans l'une de ces médiathèques et rendre vos livres dans une autre.

Durée du prêt : 3 semaines (que vous pouvez prolonger si le document n'est pas réservé)

Nombre de livres : 10 livres par carte

Horaires Médiathèque de Thun-Saint-Amand : Mardi et Jeudi de 16 h 30 à 19 h

Mercredi de 14 h à 17 h 30

Chaque semestre vous recevez un carnet avec diverses activités proposées, totalement gratuites.

N'hésitez pas à franchir la porte pour vous renseigner ou simplement consulter, mais également lire sur place.

## QUESTIONNAIRE

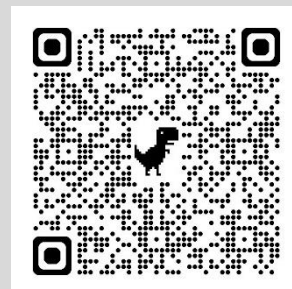


Dans le fascicule du mois de septembre, vous trouverez un questionnaire relatif à la vitesse dans les rues du village et les moyens à mettre en œuvre pour la diminuer.

Nous vous invitons à participer à cette enquête, afin de solutionner ce problème qui touche toute la commune.

Pour participer, vous pouvez déposer le questionnaire papier directement en Mairie ou à l'école dans les boîtes réservées à cet effet, ou compléter ce questionnaire sur le site de la commune, sur Civox ou au moyen du QR-Code suivant :

**Date butoir de transmission : le 06 octobre 2024.**





L'association « Cœur de Village » a organisé un concert avec les chorales « Amandichoeurs » et « Les Copains des Bords », le vendredi 28 juin 2024, au profit de la rénovation des vitraux de l'église.

Nous tenons à remercier Mme Schietse-Vinckier Annick, présidente de l'Association ainsi que les chorales pour leurs efforts qui ont permis le succès de cet événement.



L'Association « Cœur de Village » vous remercie de la générosité que vous avez exprimée lors du concert.

Les personnes qui n'ont pu y assister et qui aimeraient soutenir l'action menée en faveur de la rénovation des vitraux peuvent adresser leur don à

**Mme SCHIETSE-VINCKIER Annick, 70 rue Jean Duquenne, 59158 Thun-Saint-Amand**

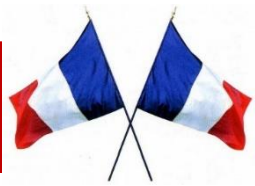
*(à l'ordre de Cœur de village, ou de l'Association diocésaine de Cambrai pour défiscalisation à partir de 50 €).*

Un tronc dédié à la collecte des espèces est également mis à votre disposition à l'Église St Eloi, ainsi que des bons de générosité.





# RETOUR EN IMAGES SUR LA CEREMONIE DU 14 JUILLET



Nous avons célébré en ce 14 juillet la Fête Nationale, symbole de liberté, d'unité et de fraternité. En ce jour historique, nous commémorons la prise de la Bastille en 1789 et la Révolution française, événements qui ont marqué le début d'une nouvelle ère de droits et de libertés pour notre nation.





## Centre de loisirs : Plongeons dans l'esprit olympique !

Cet été, l'ACM s'est mis aux couleurs des Jeux Olympiques pour un mois riche en aventures et en découvertes. Au programme : une sortie au zoo de Maubeuge pour rencontrer nos amis les animaux, une escapade pleine de sensations à Walibi pour les plus grands et une journée pleine de rires à Dennlys Parc pour les plus petits. Nous avons également profité de sorties à la piscine, d'une initiation au kayak / canoë / paddle, de balades à cheval et de jeux gonflables pour des moments de pure détente. Et pour finir en beauté, nous vous avons invité à la cérémonie de clôture sur le thème « Tour du Monde en fête », un voyage festif à travers les cultures du globe !



Suite des photos à la prochaine page.

Si cela vous a plu, pour les prochaines vacances inscriptions le 02/10/2024, pour rejoindre Les Aventures de Star Wars.

Dans l'attente de vous y voir nombreux 😊









Chers Amis du cyclisme,

C'est avec une immense joie que nous vous avons accueillis pour la 15ème édition de la "Course Jean Stablinski", un événement devenu incontournable dans le calendrier cycliste régional. Ce dimanche 18 août 2024, nous avons rendu une fois de plus hommage à Jean Stablinski, une légende du cyclisme, né à Thun-Saint-Amand, en perpétuant son esprit de compétition et de camaraderie à travers cette course.

Que vous soyez coureurs, supporters ou bénévoles, votre présence a témoigné de la passion qui anime chacun d'entre nous. Ensemble, nous avons célébré cette journée placée sous le signe du dépassement de soi, du sport et de l'héritage d'un grand champion.



Nous tenons à remercier l'Association New Team Maulde, ainsi que l'Association Éthuncelles, les bénévoles pour leur implication dans le bon déroulement de la course, la Municipalité, mais également les sponsors pour leur participation !





## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PORTE DU HAINAUT MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DE LA PORTE DU HAINAUT (CAPH)

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

#### Relative à la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) de La Porte du Hainaut (CAPH)

Par arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH) n° A24295 en date du 28 juin 2024 a été prescrite l'enquête publique portant sur la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de La Porte du Hainaut.

**L'enquête publique se déroulera du 2 septembre 2024 de 9h00 au 2 octobre 2024 à 12h00, soit 31 jours consécutifs. Le siège de l'enquête est fixé au siège de la CAPH, Site Minier de Wallers-Arenberg, rue Michel Rondet 59135 Wallers-Arenberg, où toute personne pourra consulter le dossier aux heures habituelles d'ouverture au public : de 9h à 12h et de 14h à 17h.**

Ce projet de modification du PLUI permet de prendre en compte les évolutions territoriales à l'œuvre (Projet de territoire, Stratégie touristique de La Porte du Hainaut...), la sortie opérationnelle de certains projets notamment dans le cadre du développement économique, de l'habitat, du tourisme ou encore pour la réalisation d'équipements publics mais également de faciliter la compréhension du document d'urbanisme, l'instruction des autorisations d'urbanisme et de corriger des erreurs matérielles.

Au regard de l'Avis de l'Autorité environnementale, l'objet de la modification de droit commun n°1 du PLUI de La Porte du Hainaut n'est pas susceptible d'affecter de manière significative l'environnement. Par conséquent, il n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Par ailleurs, ce projet, préalable à cette enquête publique, a été soumis pour avis auprès des personnes publiques associées ou consultées et des communes membres de La Porte du Hainaut.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification de droit commun n°1 du PLUI, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

Un exemplaire papier du dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés au siège de l'enquête. Par ailleurs, le public pourra prendre connaissance du dossier en version numérique pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture habituels.

Le dossier est également consultable et téléchargeable intégralement sur le site internet de La Porte du Hainaut :  
<https://www.agglo-porteduhainaut.fr/>

Le dossier de modification de droit commun n°1 du PLUI comporte un résumé non technique. L'avis de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale sur l'avis conforme rendu est joint au dossier d'enquête publique, ainsi que l'ensemble des avis reçus des personnes publiques associées ou consultées et des communes membres de La Porte du Hainaut.

Le public est invité à déposer, pendant toute la durée de l'enquête publique, ses observations, suggestions et contrepropositions soit :

- sur le registre d'enquête ouvert au siège de l'enquête situé sur le Site Minier de Wallers-Arenberg,
- en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, au siège de l'enquête,
- à l'adresse de courrier électronique suivante : [enquete-publique-plui@agglo-porteduhainaut.fr](mailto:enquete-publique-plui@agglo-porteduhainaut.fr)

Les observations numériques seront enregistrées du lundi 2 septembre 2024, 9h00, au mardi 2 octobre 2024, 12h00.

Conformément à la décision n° E24000043/59 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille, il est désigné, pour l'enquête publique susvisée Monsieur Gérard KAWECKI, officier de Gendarmerie au groupement de la Somme, retraité, en qualité de Commissaire Enquêteur et Monsieur Gérard CANDELIER, inspecteur principal au commissariat à l'énergie atomique, retraité, en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public au siège de l'enquête aux jours et heures indiqués ci-dessous :

- Le 2 septembre 2024 de 9h00 à 12h00
- Le 12 septembre 2024 de 14h00 à 17h00
- Le 18 septembre 2024 de 9h00 à 12h00
- Le 27 septembre 2024 de 14h00 à 17h00
- Le 2 octobre 2024 de 9h00 à 12h00

Le rapport d'enquête et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront consultables pendant un an au service Aménagement du Territoire de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut, aux jours et heures habituels d'ouverture du service et publiés sur le site internet de La Porte du Hainaut : <https://www.agglo-porteduhainaut.fr/>

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification de droit commun n°1 du PLUI, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

Tout renseignement utile peut être obtenu auprès du service Aménagement du Territoire de La Porte du Hainaut :  
[enquete-publique-plui@agglo-porteduhainaut.fr](mailto:enquete-publique-plui@agglo-porteduhainaut.fr) ou par téléphone : 03.27.48.32.89



## VOIR LA RENTRÉE EN ROSE

C'est l'heure de la rentrée et l'occasion de prendre de nouvelles résolutions pour se déplacer. Voyager dans les transports en commun reste une solution pratique, économique et écologique pour vos déplacements.

Depuis le 8 juillet, les modifications liées à la mise en place de notre nouveau réseau permettent un usage simplifié de nos transports.

Préparer son voyage ou acheter son titre de transport sont autant de démarches à effectuer sans attendre.

### Préparer sa rentrée scolaire

Pour les élèves et étudiants fréquentant un établissement scolaire du territoire dès septembre, nos lignes scolaires dédiées viennent renforcer les lignes habituelles. Les **fiches horaires « Mon parcours »** sont disponibles en ligne et classées par établissement scolaire pour trouver le moyen de transport qui correspond aux besoins de nos jeunes voyageurs.

Bien que les lignes dédiées aux trajets scolaires n'aient pas subi de modifications majeures, des **ajustements importants ont été effectués sur certaines lignes régulières** en raison du changement de réseau mis en place depuis le 8 juillet 2024.

Consultez dès à présent les dessertes des établissements.

[Page dessertes scolaires](#)



### L'abonnement Pass&Go pour voyager en illimité



Moins de 25 ans et habitant l'une des 82 communes du ressort territorial de Transvilles ? Vous pouvez accéder à l'abonnement Pass&Go permettant de voyager facilement et de manière illimitée toute l'année sur le réseau de bus, tram et sur le réseau SNCF du territoire (12 gares concernées).

Pour cela rien de plus simple, la démarche reste inchangée, le client ou son représentant légal peut, dès à présent, réaliser les démarches en ligne sur [transvilles.com](https://transvilles.com) sur cette page dédiée : [page Pass&Go](#) et après s'être acquitté des **20 euros de frais de dossier annuel**.

*Attention : le délai de traitement de la demande peut être allongé en ce temps de rentrée scolaire.*

Nous vous rappelons que la possession d'un abonnement est obligatoire et ne vous exempte pas de validation. À chaque montée dans l'un de nos véhicule vous devez valider votre titre de transport. En cas de non validation de votre abonnement vous vous exposez à des sanctions.

Pour la suite de l'information rendez-vous sur le site de la commune ou directement avec le QR-CODE ci-après



## INFORMATION PUBLICATIONS ARRETES ET DECISIONS



### Nouveauté dans la rubrique « Vie municipale »

Suite à la délibération du Conseil municipal en date du 06 septembre 2024, les actes réglementaires seront affichés sur le site internet de la commune : Arrêtés, Délibérations et Décisions.

Voir délibération n°27 en date du 06/09/2024.